

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 7 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELUSSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VAUBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-016

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2021-2023 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – CREATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE SUR LE PONT JAURES

Considérant que dans cadre du contrat de solidarité communal 2021-2023 passé entre le Conseil Départemental et la Ville d'Ussel approuvé lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2021 et l'avenant 2 au contrat faisant l'objet d'un passage en commission permanente du Conseil Départemental le 9 décembre 2022, la Ville a ciblé comme action à réaliser, la création d'une passerelle piétonne sur le pont Jaurès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze comme suit :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Opération de création d'une passerelle piétonne sur le pont Jaurès	413 599.00	496 318.80	Etat - D.E.T.R.	29.56842 %	122 294.70
			Conseil Départemental de la Corrèze	27.43392 %	113 466.40
			Sous-Total des Aides Publiques	57.00234 %	235 761.10
			Autofinancement	42.99766 %	177 837.90
TOTAL	413 599.00	496 318.80	TOTAL	100 %	413 599.00

La Ville prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-DL20221214-016-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE